

De nouvelles politiques à Hydro-Sherbrooke

Il s'en est fallu de peu pour que le Conseil municipal de Sherbrooke adopte, le 11 juin dernier, sans amendements une proposition de «politique de recouvrement» (réglementation des comptes) présentée par la direction d'Hydro-Sherbrooke. Les représentant-e-s de l'Aide Juridique et de l'ACEF-Estrie ont démontré les lacunes de cette nouvelle réglementation et ont de nouveau plaidé en faveur de la création d'un comité où ils pourraient être présents afin de défendre les abonné-e-s d'Hydro-Sherbrooke. C'est le comité administratif de la ville formé de six conseillères et de la direction de la ville qui étudieront cette nouvelle politique et la ramèneront au Conseil pour adoption avant l'automne.

Bref historique

Depuis 1982, l'ACEF-Estrie réclamait d'Hydro-Sherbrooke et de la ville de Sherbrooke, gestionnaire de cette entreprise, de reconnaître l'électricité comme un service essentiel. De plus,

L'ACEF revendiquait donc une facturation mensuelle pour tous les abonné-e-s, un mode de paiements à versements égaux disponible sur demande, une plus grande ouverture aux ententes de paiements, une meilleure information sur les factures

né-e-s ne paient pas leur compte à temps ? Ceci est dû au fait qu'Hydro-Sherbrooke coupait ses abonné-e-s 56 jours après la

le promet encore pour 1991. Espérons que nous en verrons la réalisation sous peu.

Concernant le service à la clientèle, il semble

dique avec l'appui des groupes du milieu poursuivent donc leurs actions. Ils réclament que la nouvelle politique comportent les changements suivants :

- une «routine de recouvrement» de 90 jours plutôt que 43 ;
- une information sur la facture des dépenses d'électricité de la dernière année ;
- l'instauration du mode de paiements à versements égaux dans les plus brefs délais et ;
- la fin des coupures d'électricité en hiver.

Si Sherbrooke est plus qu'une ville, Hydro-Sherbrooke devrait être plus qu'une entreprise privée et reconnaître ses responsabilités envers ses abonné-e-s.

L'ACEF et l'Aide Juri-

Ghislaine Beaulieu



Photo Serge Laframboise

facturation comparative à 130 jours à Hydro-Québec, l'ACEF propose une «routine de recouvrement» de 90 jours. La nouvelle politique déposée au Conseil municipal raccourcit cette période à 43 jours. C'est inacceptable soutiennent l'ACEF et l'Aide Juridique, lorsque l'on sait par exemple, qu'une personne qui termine un emploi devra attendre souvent plus de 8 semaines avant de recevoir son premier chèque de chômage.

Par contre, la direction d'Hydro-Sherbrooke se dit plus ouverte aux ententes de paiements ; mais les abonné-e-s doivent être vigilant-e-s et souvent feront attendre d'autre créanciers pour éviter un débranchement. En 1989, 921 coupures ont été exercées par Hydro-Sherbrooke et le tiers de ces coupures ont été faites en hiver.

De plus, la ville de Sherbrooke promet depuis 1984 l'instauration d'un système de paiements à versements égaux accessible à tous. On



Photo Serge Laframboise

elle jugeait déficient le service aux abonnés d'Hydro-Sherbrooke. Ce service est basé sur des principes strictement administratifs. Comme Hydro-Sherbrooke agit comme juge et partie, qu'elle est en position de monopole et que c'est une entreprise municipale, son but premier ne devrait pas être de faire des profits mais de donner un service adéquat à ses abonné-e-s (plus de 8 millions en 1989 comparativement à 3 millions en 1984).

et l'arrêt pur et simple des coupures d'électricité en hiver.

Plusieurs représentations ont été faites ces dernières années auprès de la municipalité, afin de faire avancer ce dossier.

La situation actuelle

En 1989, sur 60 000 abonné-e-s, environ 8 000 ayant reçu des avis de coupures d'électricité ont pris des ententes de paiements et ont payé conformément à ces dernières. Pourquoi autant d'abon-

Sommaire

Déménagement p.3

Appauvrissement p.6

Pouvoir gris p.7

Prison Winter p.8

Suicide p.9

International p.10

Retour vers le futur p.12

Éditorial

Heures d'ouverture des magasins: Plus tard demain!

Le gouvernement du Québec vient d'adopter une loi augmentant les heures d'ouverture des magasins. Le projet, très contesté, visait au départ une augmentation radicale du nombre d'heures d'ouverture permettant même l'ouverture le dimanche. Mais les consommateurs et consommatrices, les travailleuses et travailleurs des commerces et même les propriétaires de petits commerces ne l'entendaient pas ainsi, ils ont formé une coalition contre l'ouverture des commerces le dimanche. Pour cette coalition, il s'agit de préserver la qualité de vie des consommateurs et consommatrices, d'éviter le prolongement et la brisure des horaires de travail du personnel des commerces, de prévenir une hausse des prix causés par l'élargissement des heures et de protéger les petits commerces menacés de perdre une part du marché, ce qui favoriserait la concentration entre les mains de quelques géants.

D'où vient le problème?

Deux éléments sont à la base du questionnement sur les heures d'ouverture. Tout d'abord, la loi actuelle souffre de nombreuses exceptions (19) qui rendent la loi difficile à appliquer et injuste pour certains genres de commerces. Ensuite, les supermarchés qui veulent le libre choix à l'intérieur d'une grille horaire définie, mettant tous les commerces sur le même pied (comme aux États-Unis).

Projet de loi.

Finalement, le ministre de l'industrie et du commerce, M. Gerald Tremblay, a choisi de présenter un projet de loi mitoyen, refusant l'ouverture libre le dimanche, mais prolongeant les heures d'ouverture en soirée. Le projet initial proposait l'ouverture entre 8h et 22h, du lundi au samedi inclusivement. De plus, on réduisait de 19 à 8 le nombre d'exceptions, autorisant par exemple l'ouverture en tout temps pour les restaurants, tabagies, librairies, fleuristes, pharmacies, galeries d'art, magasins d'artisanat et postes d'essence, de même pour tous les établissements qui vendent des denrées alimentaires: limite de quatre (4) employé-e-s en dehors des heures normales.

Suite à des pressions, le ministre annonçait dans un premier temps des amendements réduisant le nombre d'heures permises en ne permettant que jusqu'à 21 h, du lundi au vendredi et limitant à 18h le samedi. Le Ministre dit apporter ces modifications après avoir discuté avec des travailleurs et travailleuses et des consommateurs qui ont fait valoir que 22 h, à tous les soirs, c'est un peu trop et qu'il y a du danger au niveau de la sécurité et du transport après certaines heures. Mais le Ministre a, d'un autre côté, annoncé un autre amendement spécifiant que le propriétaire ou le mandataire de ce dernier ne seraient pas comptabilisés dans la règle de quatre personnes. Le 19 juin dernier, le Ministre annonçait d'autres amendements dont l'un réduisait à 19h la limite d'ouverture les lundi et mardi et à 17h le samedi, un autre augmentait le nombre des exceptions.

Loin de satisfaire les demandes d'un groupe ou de l'autre, le gouvernement avec un tel projet de loi, met le pied dans la porte pour la libéralisation des heures d'ouvertures au détriment des conditions de travail et des conditions de vie de la population. A ce sujet, M. Ponton, vice-président des affaires corporatives chez Provigo est très clair: «Après deux commissions parlementaires et bien des efforts, on croyait que le message était clair. Mais on ne semble pas avoir été entendu, tout sera à recommencer dans six à douze mois».

Rassemblements

Des assemblées ont eu lieu dans plusieurs villes du Québec rassemblant plus de 10 000 personnes. Ici à Sherbrooke, plus de 500 personnes ont répondu à l'appel lancé par la coalition contre l'ouverture des commerces le dimanche qui regroupe la Sidac, le Conseil central de la CSN-Estrie, le Conseil des travailleuses et travailleurs de l'Estrie (FTQ), les TUAC (Travailleuses-eurs unis de l'alimentation et du commerce), l'office de la pastorale sociale, l'AFEAS, Solidarité populaire Estrie, l'ACEF-Estrie et l'association des détaillants en alimentation (ADA).

Même si le Ministre a finalement réduit le nombre d'heures proposées en tenant compte de l'atteinte à la qualité de vie, il maintient une plus grande ouverture et ce tous les soirs. Bien sûr, certaines personnes y verront un intérêt à pouvoir magasiner le soir et aucune des positions ne fait l'unanimité, mais l'ouverture actuelle faite vers la libéralisation risque, à plus long terme, de s'élargir et d'entraver concrètement notre qualité de vie en commercialisant encore plus nos moments de loisirs et de détente. De plus, une réaction en chaîne est à prévoir au niveau des services à offrir comme les garderies et le transport en commun, c'est donc d'autres commerces qui devront augmenter leurs heures de service. Seules les grandes chaînes d'alimentation seront gagnantes si les heures d'ouverture des magasins augmentent, et cela au détriment des petits établissements et des consommateurs et consommatrices qui se verront refiler la facture au bout du compte, car ouvrir plus longtemps, ce sont des coûts sociaux et physiques supplémentaires à couvrir...

L'équipe de la rédaction



Illustration Guy Bergeron

Commentaires

L'ététudiant

Ça s'est passé comme ça : Je venais de passer une heure dans une pente à m'arracher le dos en tondant le gazon. Encore humide de mon effort, je soufflais un peu en regardant la partie de balle. Un bonhomme s'approche de moi et me demande : «C'est toé l'étudiant qui va travailler icitte ? -Oui. -Comme ça t'es déjà en vacances» !

Voilà que je me mets à réfléchir. Vacances... Vacances... C'est un mot que je connais. Oui, ça me revient ! Dernier jour d'école, des dizaines de culottes courtes partent à courir en lançant leur coffre à crayons dans les airs... Ah... Souvenirs... Quelques années plus tard, nous revoilà, terminant en rampant une session d'université qu'on a pas encore payée. On ne lance pas les crayons, ça coûte cher, des crayons. Et puis on court, on court, ventre vide à terre, on crie : «Des sous, des sous» ! Les étudiant-es sont des écureuils. Ils ont trois mois pour se faire un butin qu'ils grugeront le reste de l'année. Les vacances ? Pas pour nous !

Premier jour de l'été. Pas un sou en poche. Le menton s'allonge, la langue touche le sol. Le téléphone sonne, un gentil monsieur a retrouvé ma demande d'emploi : «Journalier...5,67 de l'heure... 40 heures... Tu commences demain !» Le lendemain j'ai mes bottes, mon casque jaune serin, mes gants... je travaille pour la ville ! Je compte : 5,67 X 40 X 16 semaines... Je ne serai pas riche, mais ça ne donne rien d'en gagner trop, je vais le perdre sur ma bourse.

Et puis on me présente mes outils : une tondeuse, une faucheuse, un joli petit tracteur. Je n'ai que huit heures d'entraînement et ce jour là il pleut, pas question de toucher aux outils. Moi, je suis dans le genre maladroit, de ceux qu'avant on appelait intellectuels et que maintenant on désigne du joli nom de «bons-à-rien». Quand je me retrouve seul avec la faucheuse, je ne sais pas qu'il faut porter des lunettes de sécurité. Je ne savais pas non plus que j'avais droit à un masque pour manipuler la chaux... J'ai appris

avec l'expérience.

La jeunesse, c'est le temps des expériences. D'ailleurs, c'est nous qui allons expérimenter la hausse des frais de scolarité et voir si c'est vrai que s'endetter c'est s'enrichir. On peut changer de cap et avoir le privilège d'être parmi les premiers assisté-es sociaux fichés et surveillés dans l'histoire du Québec. Que c'est excitant !

La déception aussi est riche en expérience. J'apprends que je gagnerai 40 sous de moins de l'heure que promis et que je ferai quatre heures de moins par semaine. Je re-compte : 5,67 X 40 - (5,67 X 4) - (36 X 0,40)... Je fais des mathématiques pendant mes vacances.

Mais, enfin, la chance sonne par le biais du téléphone. Le C.H.U.S. passe par le centre d'emploi pour étudiant-e-s afin de trouver des sujets d'expérience. On cherche des cobayes ! Allons, jeunesse pleine d'espoir, teste donc des pilules... Ah... que d'expériences !

Patrick Nicol

Collaborateurs - Collaboratrices :

Anne-Marie Aduriz
Ghislaine Beaulieu
Guy Bergeron
Yvonne Bergeron
Mylène Boisvert
André-Gilles Brodeur
Micheline Carboneau
Chantale Desjardins Roland Marquette
Caroline Dion Michel Mercier
Monique Durette Patrick Nicol
Normand Gilbert Normand Ouellet
Serge Laframboise Alain Poirier
Guy Larochelle Michel Roby
Jacques Lebel Lyne Ruel
Jean Leclerc Nicole St-Onge
Gisèle Lemay Andréa Seminario



ENTRÉE LIBRE EST UN BIMESTRIEL PARAISSANT SIX FOIS L'AN. LE TERRITOIRE COUVERT PAR SA DISTRIBUTION GRATUITE EST DÉLIMITÉ PAR LES RUES QUEEN ET ST-JOSEPH À L'OUEST, LE PHARE AU SUD ET LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS À L'EST. ENTRÉE LIBRE DESSERVIRA PRIORITAIREMENT LES INTÉRÊTS DES GENS MOINS FAVORISÉS ÉCONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT, CULTURELLEMENT, POLITIQUEMENT ET QUI NE POSSÈDENT PEU OU PAS DE POUVOIR RÉEL DANS LEUR MILIEU DE VIE. LE JOURNAL SE VEUT UNE ALTERNATIVE AUX JOURNAUX EXISTANTS. IL FAVORISERA LA CIRCULATION DU POINT DE VUE DES ORGANISATIONS LUTTANT POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL. ENTRÉE LIBRE PRIVILÉGIERA L'EXPRESSION DES GENS AYANT PEU OU PAS ACCÈS AUX MÉDIAS TRADITIONNELS. LES BUREAUX DU JOURNAL SONT SITUÉS AU 187 DE LA RUE LAURIER, LOCAL 317, AU 3^e ÉTAGE, SHERBROOKE, J1H 4Z4 - TÉL.: 821-2270. TOUTS LES PROJETS D'ARTICLE PRÉSENTÉS SERONT ÉTUDIÉS.

Éditeur :
La Voix Ferrée
Impression :
Communications des
Cantons inc.
Mise en page assistée
par ordinateur :
Infographe
Distribution :
Distributions Publicitaires Estrie

Opération déménagement

Comment choisir un déménageur

Votre degré de satisfaction dépend beaucoup de l'entreprise avec laquelle vous ferez affaire. Comme dans bien des domaines, le bouche à oreille constitue la meilleure référence. Demandez conseil à des amis ou à des parents. Vous pouvez aussi consulter votre annuaire téléphonique sous la rubrique «Déménagement».

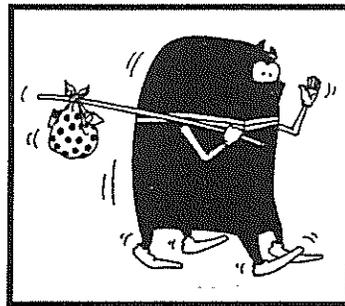
pièce), ainsi qu'une estimation des coûts de votre déménagement.

Méfiez-vous des inscriptions dans les annonces classées des journaux. La majorité de ces individus n'ont pas de permis de déménagement ou de transport; vérifiez toujours auprès de la commission des Transports du Québec. Dans certains cas, l'an-

nement un permis de la commission des Transports du Québec offrent, dans leur tarif de base, une assurance avaries qui couvre les articles endommagés durant le transport. Prudence, toutefois ! Cette assurance ne représente généralement qu'une indemnité d'environ \$ 1,30 par kilogramme de cargaison endommagée. Ainsi, si au cours du déménagement, votre belle bicyclette, que vous avez payée 1 000 \$ et qui ne pèse que 10 kg est endommagée, vous pourriez ne recevoir que 13 \$.

Dans certains cas, il est préférable, moyennant un déboursé,

de souscrire à une assurance supplémentaire offerte par les déménageurs. Celle-ci couvrira la pleine valeur de vos biens ou même la valeur à neuf. N'ou-



bliez pas de l'inscrire au contrat. Au préalable, informez-vous auprès de votre compagnie

d'assurance-habitation : peut-être votre police couvre-t-elle le transfert de vos biens d'une résidence à une autre, ou peut-être peut-elle vous offrir une assurance à un moindre coût ? Rappelez-vous qu'aucune loi n'oblige l'entreprise de déménagement à contracter une assurance pour les meubles, donc... voyez-y !

N.B. : Pour plus d'information sur le sujet du déménagement, contactez

Communication-Québec au 820-3000

Micheline Carbonneau



Vérifiez auprès de la commission des Transports du Québec (au (514)873-6424) si l'entreprise détient un permis de déménageur ou de transport général. Le numéro de permis doit être inscrit sur la portière des véhicules qui servent au déménagement. S'il n'y est pas, il doit être à l'intérieur de la cabine du camion.

Avant de faire un choix final, il est recommandé de rencontrer les représentants de trois entreprises au moins et de demander quels sont les différents services offerts par la compagnie (emballage, déballage, mise en place des effets dans chaque

annonce ne vous référera qu'à un numéro de téléphone ou l'on refusera de vous donner une adresse. Évitez ces entreprises !

Assurez-vous d'être assuré lors de votre déménagement

Avant de laisser votre ameublement entre les mains ou plutôt entre les bras d'une entreprise de déménagement, informez-vous si cette dernière a des assurances qui couvrent les dommages et les pertes. Demandez le nom de la compagnie d'assurances en cas de doute vérifiez.

Les entreprises qui détiennent

La Sidac voit grand!

Consciente du problème de désaffection dont souffre actuellement le centre-ville de Sherbrooke, la Société d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC) et la Corporation du centre-ville proposent un plan de développement de 120 millions de dollars sur dix ans qui vise à redonner vie au grand centre-ville. Le projet élaboré par les firmes Sotar et Unbanitek menace de changer le visage du centre-ville en prenant des moyens drastiques tels une augmentation des lieux résidentiels, intensification de la vie culturelle et le regroupement des débarcadères des autobus urbains et du terminus Voyageur derrière Wellington nord.

Ce beau projet demandera la participation de plusieurs intervenants, dont le secteur privé, les gouvernements et la ville de Sherbrooke qui sera appelée à participer financièrement et à adopter des mesures incitatives au plan d'urbanisme, des réductions de taxes municipales et de l'assistance technique. Il y aura donc un coût important à payer pour les contribuables sherbrookoises.

En observant les symptômes de désaffection (diminution des revenus d'affaire, fermetures et faillites d'établissements commerciaux, taux de vacance élevé, désertification des étages d'édifices commerciaux, détérioration des immeubles à logement), un diagnostic s'impose: il faut une intervention majeure pour sauver ce patrimoine culturel.

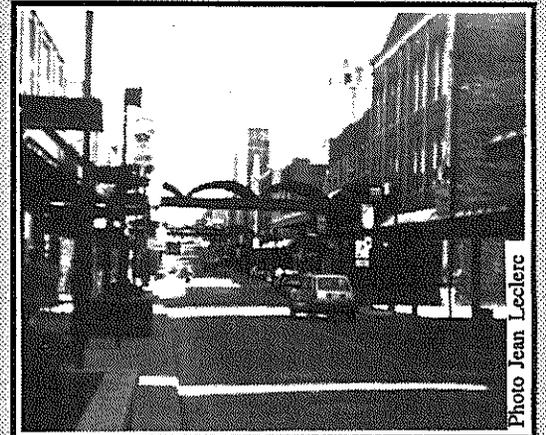


Photo Jean Leclerc

Plusieurs questions demeurent devant un tel projet. Est-ce que les entreprises privées voudront investir de grosses sommes d'argent dans l'éventualité que le projet porte fruit? Quel prix les citoyennes et citoyens sont prêts à payer pour voir une telle transformation du centre-ville? Quelles conséquences, à long terme, peut avoir un tel projet sur le coût des loyers et le type de clientèle qui demeure au centre-ville?

Sans compter qu'une période de 10 ans, c'est long et qu'il y a un risque que certains partenaires disparaissent en cours de route ce qui peut compromettre l'ensemble du projet. Sans oublier les coûts qui peuvent facilement se multiplier entre l'évaluation initiale et le projet complété. De nombreux exemples passés nous font craindre une telle éventualité.

Un grand coup de barre pourrait être donné pour revivifier le centre-ville, espérons que les réalisations futures seront à la mesure des rêves d'aujourd'hui.

Guy La Rochelle



Photo Jean Leclerc

Le défi est de taille, car il s'agit de rénovations majeures, le centre-ville étant dans un état avancé de détérioration. Il s'agit entre autres de revitaliser les édifices commerciaux, de créer une galerie marchande sur la rue Meadow, de rouvrir le théâtre Granada en plus de l'aménagement du nouveau terminus.

S'ABONNER C'EST SE DONNER LES MOYENS DE MIEUX S'INFORMER

Abonnement régulier	15,00 \$
Abonnement de soutien	20,00 \$
Institution	25,00 \$
Don	\$



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____

Le Colonel

Le colonel au sous-colonel

- À 9 h 00 demain, il y aura une éclipse de soleil. C'est quelque chose qui n'arrive pas tous les jours.
- Rassemblez les hommes dans la rue en habit de combat pour qu'ils puissent voir ce phénomène rare que je leur expliquerai.
- En cas de pluie nous ne serons pas capables de voir l'éclipse, vous rassemblez donc les hommes dans le gymnase.

Le sous-colonel au capitaine

- Par ordre du colonel, demain à 9 h 00 il y aura une éclipse de soleil. S'il pleut vous ne pourrez la voir de la rue en habit de combat. L'éclipse de soleil aura donc lieu dans le gymnase. C'est quelque

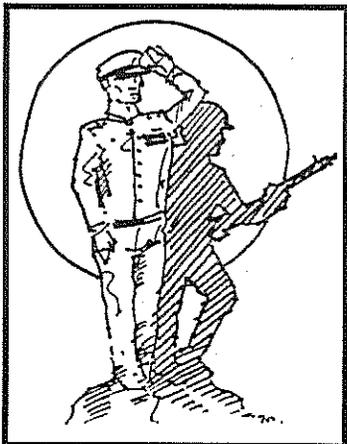


Illustration Guy Bergeron

chose qui n'arrive pas tous les jours.

Le capitaine au lieutenant

- Par ordre du colonel en habit de combat, demain à 9 h 00 du matin, l'inauguration de l'éclipse de soleil aura lieu dans le gymnase. Le colonel donnera l'ordre s'il doit pleu-

voir. C'est quelque chose qui n'arrive pas tous les jours.

Le lieutenant au sergent

- Demain à 9 h 00, le colonel en habit de combat éclipsera le soleil dans le gymnase. Cela arrive tous les jours quand il fait beau. S'il pleut le tout aura lieu dans la rue.

Le sergent au caporal

- Demain à 9 h 00, l'éclipse du colonel en habit de combat aura lieu à cause du soleil. S'il pleut dans le gymnase, ce qui n'arrive pas tous les jours, vous sortirez dans la rue.

Les commentaires des soldats

- Demain s'il pleut, il paraît que le soleil éclipsera le colonel dans le gymnase. C'est dommage que cela n'arrive pas tous les jours.

Simmons doit payer

En 1987, la compagnie de matelas Simmons fermait sauvagement ses portes et déménageait en Ontario. Après 96 ans d'opération, elle jetait 163 hommes et femmes à la rue, dont la plupart avaient plus de 25 ans d'ancienneté.

Même si la convention collective prévoyait une indemnisation en cas de fermeture, Simmons a refusé de leur verser un seul sou. Elle les a même volés sur les payes de vacances!

Le syndicat québécois de l'industrie et des communications (SOIC-FIQ) a porté le dossier devant un tribunal d'arbitrage qui lui a donné raison: la compagnie doit payer près d'un million de dollars en vertu de la convention collective.

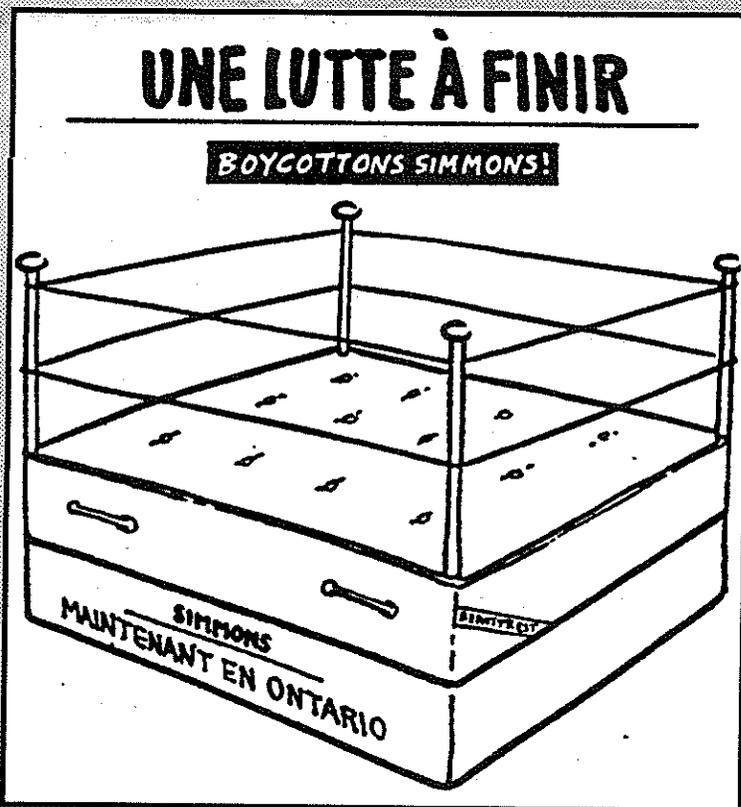
Pas à court de mépris, Simmons dit non, et va en appel. Pour elle, ces 163 hommes et femmes n'existent plus.

La décence nous oblige à les ignorer nous aussi. Simmons ne doit plus vendre un matelas au Québec. Elle doit disparaître de notre vue avec ses paillasses.

Boycottons les matelas Simmons et ses sous-produits:

-Beautyrest-Prestige-Quintessence-Luxury-Sears-Opedic-

-Ambassador- Maxipedic-Baycrest-Beaumar-



Le Centre populaire de documentation

... Pour en savoir davantage

- sur les médias,
- la publicité,
- l'intervention communautaire...

revues, journaux, revues de presse...

À CONSULTER

187, rue Laurier, local 317, 821-2270

MÉDIAS

L'État: de la pub...

Au cours d'une année, il y a beaucoup d'argent investi en publicité au Canada. On peut parler d'environ 9.6 milliards de dollars injectés pour faire consommer des produits, pour faire connaître des idées, des projets, des lois, etc. Parmi les quelques centaines d'intervenant-e-s qui dépensent et investissent dans la publicité, il y a bien sûr celui ou celle qui se situe en première position. Depuis de nombreuses années, c'est le même qui remporte la palme, en l'occurrence le Gouvernement du Canada. En 1986, ce dernier a injecté 63.7 millions. En 1987, 66.4 millions. En 1988, 91.3, dont 1.4 ont servi à "promouvoir" les élections. (source: La Presse. 15 mars 89)

Payant, payant !!

Donc, en 1988, en provenance de l'État canadien, 91 millions ont été investis en publicité dans différents médias, sous diverses formes (écrites, électroniques). Ces fonds sont injectés dans des médias privés, et publics aussi. À n'en point douter, l'argent des contribuables est une source fort importante pour les médias à grande diffusion. Des chiffres de Statistique Canada indiquent que ce sont les journaux quotidiens qui reçoivent la plus grande part d'argent est investie. Avec deux milliards 32 millions en 1989, c'est 22.6 % des sommes totales dépensées en publicité. D'une part, certains pourraient dire que ces sommes sont amplement justifiées parce qu'elles contribuent à informer largement les citoyens et citoyennes sur certaines orientations mises de l'avant par nos dirigeants et dirigeantes. Eh bien, nous pouvons facilement convenir de la nécessité d'utiliser des journaux à grand tirage (ex: La Presse, La Tribune, Le journal de Montréal) pour faire connaître certains aspects d'intérêt public... Cependant, nous disons fermement que ces journaux ne sont pas les seuls à rejoindre la population sur des territoires donnés. Depuis de nombreuses années déjà, il existe des journaux communautaires qui diffusent beaucoup d'informations pertinentes avec le souci de traduire les préoccupations des gens du milieu. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce ne sont pas ceux-ci qui reçoivent leur juste part des dépenses en publicité investies par l'État.

Des subventions déguisées

Depuis que le phénomène du désengagement de l'État a pris plus d'ampleur au cours des dernières années, les organismes communautaires se font dire à tour de bras qu'ils doivent rechercher au maximum des sources d'autofinancement autres que celles de l'État. Pour les journaux communautaires, cette règle s'applique aussi.

Est-ce que les journaux privés à grands tirages souhaiteraient recevoir davantage de "fric" du Gouvernement? La réponse est facile à imaginer n'est-ce pas?

Chose certaine, avec ces énormes subventions indirectes qu'ils reçoivent couramment, les fins de mois des journaux à grands tirages sont sûrement moins stressants que ceux des journaux communautaires.

Dans une société comme la nôtre, qui semblerait être un des exemples de démocratie à imiter, et bien avec la non-reconnaissance des journaux communautaires, une de ses sources importantes d'expression et de diffusion ne reçoit vraiment pas sa juste part en contrat de publicité.

Le réseau des journaux communautaires du Québec et d'ailleurs mérite d'être mieux soutenu dans la poursuite de ses objectifs pour la prise en charge collective des processus de démocratie inhérents au fonctionnement actuel de notre société.

Vous avez des idées à exprimer à propos de ces sujets? Génez-vous pas! Parlez-en... Prenez contact... Et merci pour l'attention que vous accordez à cette chronique.

Alain Poirier

Centre populaire de documentation de l'Estrie.

Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide Juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision du juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Votre enfant en bas âge provoque un incendie en jouant avec des allumettes ; êtes-vous responsables ?

Faits :

Les faits soumis au Tribunal sont les suivants :

Un couple est locataire dans un immeuble et leur fils de 3 ans a allumé un incendie en jouant dans sa chambre avec des allumettes. Ceci est arrivé à l'insu des parents.

La compagnie d'assurance réclame des parents la somme d'argent qu'elle a versée au propriétaire de l'immeuble. Les parents prétendent qu'ils ne sont pas responsables du geste du jeune enfant qui n'était pas prévisible.

Question :

Pensez-vous les parents responsables de cet accident ?

Décision :

L'action fut accueillie.

Motifs :

Les parents d'un enfant en bas âge incapable de discerner le bien du mal, sont présumés fautifs et responsables si leur enfant pose un geste qui cause du tort à quelqu'un. Cependant ils peuvent dégager leur responsabilité en démontrant qu'ils ont exercé une surveillance constante et qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui a causé des dommages. Le devoir de surveillance suppose que les parents font ce qui humainement et raisonnablement possible pour prévenir et empêcher des faits dommageables.

Dans les circonstances, le manque momentané de surveillance, lorsque l'enfant est seul dans sa chambre, engage la responsabilité des parents.

André-Gilles Brodeur

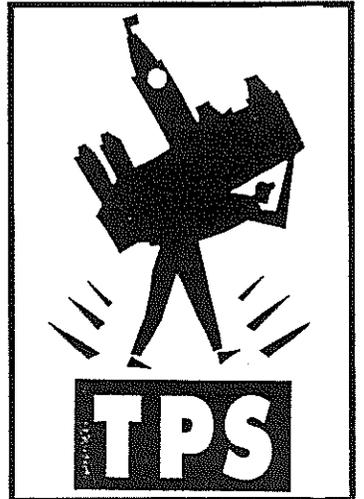
La TPS, ça change le monde !

Le 1er janvier 1991, le gouvernement conservateur remplacera l'actuelle taxe fédérale de vente (TFV) par une nouvelle taxe de vente de 7 % s'appliquant à la grande majorité des biens et services au Canada. La nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) fait partie intégrante du plan élaboré par le gouvernement conservateur afin d'assurer l'avenir économique du Canada. Les trois quarts de la population canadienne s'opposent pourtant à son application. Pourquoi ?

Le taux de la taxe actuelle varie de 9 à 19 %. Par exemple, la TFV est de 9 % sur les matériaux de construction, 19 % sur l'alcool et le tabac et 13,5 % sur la majorité des autres produits taxés.

chômeurs et chômeuses connaîtra un nouveau bond à la hausse.

Tout comme pour la TFV, les personnes à moyens et faibles revenus recevront un crédit d'impôt. Ce sera tout de même cette majeure partie de la popu-



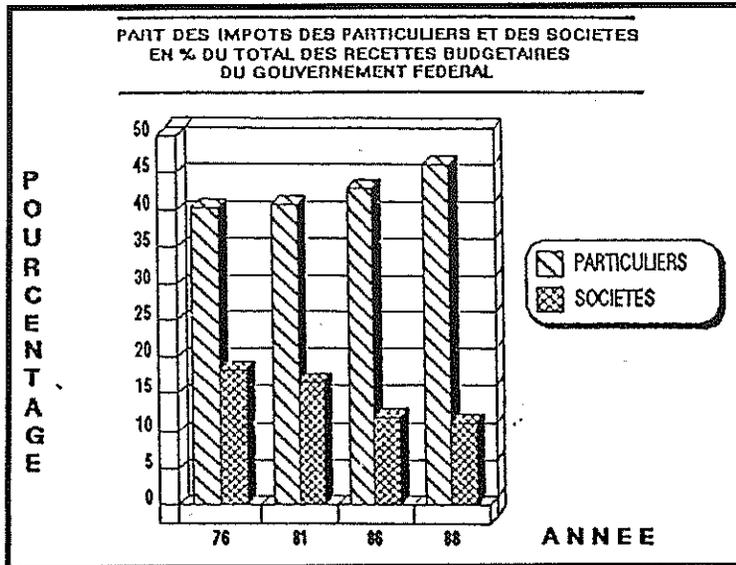
associations, syndicats, etc. au gouvernement pour réduire le déficit sans faire payer encore une fois les plus démunis.

Entre-temps, la Coalition québécoise contre la TPS fait des pressions auprès du Sénat pour que se tiennent des audiences publiques sur ce projet de loi. Si vous êtes intéressé-e-s à faire connaître votre opinion aux membres du Sénat canadien, n'hésitez pas à le faire en écrivant à :

L'honorable Sydney Buckwold, Président du Comité Permanent sur les Banques, l'industrie et le commerce, Sénat du Canada, Ottawa, KIA OA4

Nicole St-Onge
Caroline Dion
Pour le S.B.P. Estrie

Sources : «Pour bien comprendre la TPS», Bulletin d'information de l'ACEF des Basses-Laurentides, mars 90. «La TPS en un coup d'oeil», Claude Picher, La Presse, mars 90 «Pour payer des cadeaux aux riches», Peter Bakvis, Nouvelles CSN. «La taxe sur les produits et services : une taxe injuste», Communiqué de presse de Solidarité Populaire Québec, déc. 89.



Deux taxes, deux mondes...

A prime abord, de savoir que le taux de taxation passera de 13,5 à 7 % nous laisse croire que nous profiterons d'une baisse des prix. La TPS semble moins chère mais attention : appliquée à presque tous les produits et services, elle deviendra plus chère en bout de ligne. Par exemple : un repas au restaurant, une coupe de cheveux, les vêtements, bottes, souliers, meubles, les couches, l'électricité, le gaz, le transport, les contraceptifs, le téléphone... Certains produits et services ne seront pas taxés, comme les loyers résidentiels, les médicaments prescrits, les aliments achetés à l'épicerie.

Cette nouvelle taxe sur les produits et services aura des effets importants sur l'économie. Parlons de ceux qui nous concernent davantage soit : l'inflation et le chômage.

L'application de la taxe fera baisser le pouvoir d'achat de la majorité des Canadiennes et Canadiens qui devront par conséquent réduire leurs achats de biens comme des logements neufs ou des articles de loisir. Résultat : l'économie déjà chancelante, tombera probablement en récession et le nombre de

l'ation qui supportera le plus cette taxe imposée dans un but d'efficacité par le gouvernement conservateur. Par exemple, une personne vivant seule, au seuil de la pauvreté paiera autour de 600,00\$ par année et ce, même en tenant compte du crédit d'impôt. Ceci représente plus de 4 % de son revenu.

Une question de choix

Nombreuses sont les alternatives proposées par des groupes,

Chiffres à l'appui

En 1987, on comptait 30,8 millions de chômeurs et chômeuses dans les pays industrialisés et 500 millions dans les pays du tiers monde.

Selon un sondage Gallup du mois de mai dernier (1990), 20 % des Québécois et québécoises favorisent l'intégration du Québec aux USA contre 14 % des citoyens-ennes du Canada Anglais !

Au Canada, en 1987, il y avait 14 000 lacs déjà morts et 40 000 autres en passe de l'être. À la même époque, le Canada et les États-Unis déversaient 270 polluants chimiques dans le lac Ontario.

La dette du tiers-monde atteint aujourd'hui près de 1 300 milliards \$ US. Elle s'accroît au rythme de 10 % annuellement.

Le saviez-vous...

- Il y a 1000 langues parlées en Afrique.
- Un Américain moyen ouvre 22 fois son réfrigérateur en une seule journée.
- 90 % des déchets dangereux exportés par les États-Unis aboutissent au Canada.
- 40 millions des décès annuels dans le monde sont reliés à la malnutrition. Ce nombre peut être comparé à 300 écrasements de Boeings 747, chaque jour, pendant 1 an.

Source : Développement et paix

LA TABLE RONDE DES
O.V.E.P.
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4

tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Le dossier des femmes battues

«emmerde» les forces policières

La Presse du 9 mars 1990 révélait que les policiers de la Communauté urbaine de Montréal en ont plein les bras du dossier des femmes battues. Aussi ont-ils décidé d'élaborer avec le Regroupement des CLCS du Montréal métropolitain un projet visant «la plus rapide, la plus haute et la plus durable efficacité». Est-ce à dire que les CLSC sont appelés à devenir des annexes des postes de police ? Pourquoi les policiers ne conviennent-ils pas avec le Regroupement des maisons d'hébergement, ouvertes 24 heures sur 24 contrairement aux CLSC, de consolider et d'élargir les ressources déjà existantes en matière de soutien aux femmes battues ?

Ainsi les policiers en ont ras le bol du dossier des femmes battues. Ils ont donc cherché longuement la solution miracle qui permettrait d'éliminer les appels des femmes victimes de violence conjugale. Leur contrat : Désormais, lorsqu'un policier interviendra sur les lieux, on invitera

madame à signer une autorisation permettant aux policiers de divulguer son nom à son C.L.S.C. local. Celui-ci s'engage alors à entrer en communication avec madame dans les 48 heures.

S.O.S. Violence

Les Maisons d'hébergement

sont en accord avec le désir des corps policiers d'accroître l'aide aux victimes lors de l'intervention policière. Notre différend se situe davantage au niveau des moyens par lesquels cette aide se concrétise.

La femme qui porte plainte vit une situation de crise et elle doit pouvoir en discuter immédiatement. Les policiers auraient avantage à l'informer sur des ressources telles que S.O.S. Violence conjugale ou donner la référence d'une maison d'hébergement, ressources qui offrent des services 24 heures par jour et qui peuvent, de ce fait, répondre plus adéquatement à la situation d'urgence.

Nous comprenons mal ce désir

de créer un nouveau service alors que celui-ci existe dans la communauté et qu'il possède l'avantage d'être plus rapide. Il nous semble inapproprié, voire même dangereux, qu'une intervenante rappelle 48 heures plus tard sans savoir si le conjoint sera présent dans la maison, ce qui, dans un tel cas, ne laissera aucune chance à la femme de s'exprimer librement. Sans parler du questionnement subséquent du conjoint au sujet de ce téléphone... alors que la femme est sans protection...

Les femmes infantilisées par l'ordre établi

Qu'advient-il de la femme qui ne veut pas signer ? Les policiers lors d'un deuxième appel voudront-ils se déplacer et si oui, avec quelle rapidité ? Y aura-t-il menace de la part des policiers de ne plus répondre à son appel si elle refuse de signer ? Qu'advient-il aussi des femmes immigrantes qui ne parlent ni ne comprennent le français ou l'anglais ? Auront-elles le choix ? Et les femmes sans statut...

Nous jugeons ce procédé infantilisant et irrespectueux. En plus d'en être la victime, c'est la femme qui portera sur ses épaules la décision du traitement de son conjoint. La femme est et demeurera toujours la grande responsable.

Sans vouloir nier l'importance de l'aide aux victimes, il ne faut pas le faire au détriment du respect de la femme : respect de son rythme, de son autonomie, de sa capacité de prise en charge par elle-même et pour elle-même. C'est à notre avis ces dimensions qui sont le cœur même de l'intervention prônée en Maisons d'hébergement. Pourquoi donc ne pas consolider et élargir le réseau existant de ces Maisons d'hébergement ?

Gisèle Lemay
Monique Durette
Regroupement régional des
Maisons d'hébergement du
Québec

Source : Vie Ouvrière, mai-juin 1990

L'appauvrissement chez nous : L'espoir est-il encore possible ?

À mesure que passe le temps, nous constatons que, dans notre région aussi, la croissance économique du Québec est loin de profiter à tout le monde. C'est une croissance à deux vitesses : celle des riches et des groupes performants et celle des autres qui se voient de plus en plus exclus de la «fameuse» reprise économique.

Bien des chiffres pourraient être alignés ici. Cela démontrerait que la situation s'aggrave présentement et qu'elle risque de se détériorer encore davantage avec les événements qui s'annoncent : application de la Loi 37 à l'ensemble des personnes assistées sociales à partir du 1er août, adoption de la Loi C-21 sur l'assurance-chômage, taxe sur les produits et services (TPS), travail précaire qui crée une insécurité paralysante. À titre d'exemple, rappelons seulement qu'au Québec plus de 130 000 jeunes (18 à 29 ans) vivent de l'aide sociale, que le tiers des chômeurs et chômeuses ont moins de 25 ans, que les jeunes (15 à 24 ans) et les femmes (25 à 54 ans) forment 81% de la main d'œuvre travaillant dans des emplois précaires. Ainsi, sans oublier les autres groupes (jeunes, personnes âgées et/ou handicapées, immigrants et réfugiés) nous pouvons certainement dire que la pauvreté a le plus souvent visage de femmes : jeunes femmes, cheffes de famille, femmes seules, etc. Pendant les années «80» nous avons assisté au phénomène de féminisation de la pauvreté. Les statistiques indiquent que 78% des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté sont des femmes.

Conditions précaires

Bien sûr, depuis longtemps, des individus, des organismes et des communautés se préoccupent des plus rejetés de nos milieux. Ce qui nous paraît nouveau aujourd'hui vient surtout du fait que la «conscience de l'appauvrissement» re-situe de plus en plus la question dans un contexte

plus large. Des structures économiques, des décisions politiques, des modèles de développement sont alors en cause. Car une «réussite économique» qui accule des personnes à vivre dans des conditions précaires, dont les conséquences sont souvent désastreuses, divise la société et diminue sa capacité de relever ses défis collectifs. Le capital devant le principe de base de l'organisation de la vie économique, la «loi du plus fort, du plus rentable, du plus concurrentiel» a droit de cité. Et, pour les

«besoins» de la libre compétition internationale, elle sacrifie des victimes. Autres conséquences ? Un climat social perturbé, un Québec brisé, une absence de projet collectif répondant aux aspirations de l'ensemble des citoyens et citoyennes. Et pendant ce temps des géants industriels et financiers réorganisent la planète à leur profit. Celle-ci n'est-elle pas en voie de devenir un vaste espace sans frontière économique ?

Comment changer cette situation

Une telle réalité, il va sans dire, heurte de plein front à la fois les valeurs de justice, de liberté et de dignité humaine et l'option plus favorable aux marginalisés-e-s, qui constitue la toile de fond du message évangélique. Mais comment en arriver à changer la situation ? Chose certaine, rien faire n'est, consciemment ou pas, contribuer à la maintenir et à la renforcer. Par ailleurs, de plus en plus, nous portons la conviction que la générosité personnelle et le dépannage, pour importants qu'ils demeurent, ne suffisent pas. Il faut aller aux causes. Et comme les idées seules ne peuvent réussir à ébranler les politiques, il faut investir plus loin que la sensibilisation et travailler à la mobilisation des individus, des groupes, des communautés, des paroisses.

Mais si la force du nombre nous est nécessaire, il nous faut surtout la force d'une SOLIDARITÉ avec les victimes de nos systèmes. Alors seulement nous pourrions agir avec une réelle efficacité, c'est-à-dire chercher ensemble des solutions, exiger des changements et proposer des alternatives. Car ces femmes et ces hommes laissés-pour-compte ne sont-ils pas les plus aptes à nous enseigner les transformations à opérer pour que cesse leur humiliation et que dignité leur soit rendue ?

Et tout au long de ce processus libérateur vécu ensemble, comme québécoises et québécois, comme croyantes et croyants, peut-être découvrirons nous aussi que faire alliance avec les plus «mal pris» de nos milieux nous redonne courage, vigueur et espoir.

Le rêve d'une société solidaire, parce que partagé, ne commencerait-il pas à devenir réalité ?

Yvonne Bergeron,
Jacques Lebel,
Service de la Pastorale Sociale Diocèse de
Sherbrooke.

Femmes et Pauvreté

«Les politiques sociales conquises depuis les débuts de la révolution tranquille s'effritent de jour en jour au gré des besoins d'un système qui n'a pour logique que l'accumulation inévitables des richesses. Les mailles des filets de sécurité sociale, tissées bien grossièrement laissent tomber de plus en plus de gens. Les femmes, tout particulièrement, écotent. Pour elles, vivre au Québec en 1990 c'est tenter de survivre !»

«Pauvres, de nombreuses femmes le sont, à chaque heure d'une existence de débrouillardise. Mais les lieux publics, les institutions sociales et à plus forte raison les ministères ne sont pas faits pour elles.»

Une personne ayant des enfants naissants ou âgés de 2 à 13 ans doit assurer leur bonne alimentation, avoir un logement convenable et des vêtements pour les habiller, payer l'électricité, la nourriture et les autres besoins essentiels qu'une personne doit assumer.

À l'épicerie ou dans n'importe quel lieu de consommation, les petits sont là. N'ayant pas d'argent pour les faire garder, elles les emmènent. Ils ont faim, ils ont aussi des désirs. Ils ont le tour de réclamer et puis, de nous tordre le cœur, mais elles n'ont pas d'argent.

Elles doivent souvent rapporter sur les tablettes plusieurs articles. Le budget a été dépassé: humiliation, rage, trépidement des enfants.

En santé

Plusieurs de ces «ont une longue expérience avec les hôpitaux. Bébés prématurés, otites à répétition, asthme, nécessitent des visites fréquentes à l'hôpital, un suivi régulier ou encore des voyages d'urgence. Pas étonnant avec des logements insalubres, des aliments de base inaccessibles, des privation et le stress occasionné par le souci constant de survivre»¹

Et les loisirs ?

Pour les loisirs, elles se contentent de peu. Elles sont habituées à cela. Afin de se faire plaisir, elles se payent un hot-dog chez Valentine. Et puis, elles marchent, elles marchent, ça ne leur coûte rien.

Être pauvre, c'est aussi laisser entrer chez soi toute une gamme d'intervenants sociaux, afin qu'ils règlent les problèmes. Cela entraîne des inconforts... Comme celui, par exemple, de se sentir jugée et incapable.»¹

Jean Leclerc

(1) Tiré textuellement de Femmes et pauvreté, magazine de Vie ouvrière, mai-juin 1990.

Qu'est-ce que le pouvoir gris ?

Tout le monde sait ce qu'est le pouvoir politique, le pouvoir syndical, le pouvoir financier ; depuis quelque temps qui n'a pas entendu parler du «pouvoir gris» ? Que contient au juste cette expression ?

Le pouvoir du nombre

En 1986, le Canada comptait 2,7 millions de personnes de plus de 65 ans, soit 11 % de la population. Le nombre de personnes âgées a doublé en moins de 60 ans (1931-1986). D'ici l'an 2031, le pourcentage de ce groupe d'âge pourrait s'élever à 22 %, soit 7,5 millions de Canadiens. Aux États-Unis, l'évolution des âgé-e-s est similaire. Ce qui veut dire que dans 40 ans, il y aura presque autant de citoyens-nes de 54 ans et plus que de jeunes de moins de 18 ans.

Ce vieillissement de la population commence à alerter les gouvernements, les groupes sociaux, les milieux de services de santé et la population en général. Que faire avec nos vieux, nos retraités de plus en plus jeunes ? Les aînés, eux aussi, prennent davantage conscience de jour en jour de la situation qui leur est faite, des problèmes avec lesquels ils se débattent ou qu'ils endurent silencieusement, du manque de politique gouvernementale sur le vieillissement. Les revendications des aînés commencent à s'étaler sur la place publique. Le «pouvoir gris» se manifeste ; sa voix s'amplifie.

Une force économique

En 1989, plus de la moitié des plus de 65 ans se situait sous le seuil de la pauvreté. En région urbaine de 500 000 habitants et plus, cela représente 12 037 \$ pour une personne et 15 881 \$ pour un couple. Pour ceux qui ont des revenus de 10,000 et moins, la pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et le supplément au revenu garanti (SRG) compte pour 73,1 % de leurs ressources financières ; le RRQ ne représente que 13,3 % de



Le pouvoir gris toujours grandissant

leurs ressources. Pour cette génération, il y a un réel problème de pauvreté que viennent heureusement tempérer les régimes publics de pension.

Pour les personnes âgées (65+) qui disposent d'un revenu de 20,000 \$ et plus, la situation est fort différente. La PSV et le RRQ ne comptent que pour 15,3 % de leurs revenus. Les gouvernements ont compris qu'il y a là une richesse sur laquelle ils pourraient prélever une partie des ressources dont ils ont besoin pour financer leurs programmes. C'est ce qu'a fait le gouvernement fédéral, en 1985, quand il a voulu désindexer les pensions versées, aux personnes âgées. Aujourd'hui, la réforme fiscale du ministre Wilson, en récupérant une partie ou la totalité de la PSV des contribuables de plus de 65 ans qui déclarent des revenus nets de 50,000 \$ et plus (seuil indexé de 1 % seulement), grugera progressivement une part de plus en plus grande de la PSV, après avoir enlevé le déductible de 1 000 \$ pour revenus d'intérêts. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur ne cesse de persécuter les retraités, les personnes âgées par des réformes injustes. On ne l'oubliera pas !

Le «pouvoir gris» a commencé à gronder pour protéger ce qu'il a durement acquis, et sans doute, devra-t-il montrer les dents pour qu'il soit respecté.

Un pouvoir politique

Depuis des décennies, les

politiciens ont toujours courtisé les aînés au cours des campagnes électorales. On sait qu'un bon nombre de personnes âgées demeurent fidèles à un même parti politique, peu importe les réalisations que celui-ci a pu accomplir et le programme qu'il prône. Cette constatation est de moins en moins vraie et le sera encore moins dans les années futures car les personnes âgées sont plus éveillées aux réalités politiques dont elles suivent les événements dans les médias avec beaucoup d'attention.

En ce sens l'Association québécoise de défense des droits des retraité-e-s et pré-retraité-es (AQDR) a grandement contribué à ouvrir les yeux d'un grand nombre en publiant un dépliant à l'occasion des deux dernières campagnes électorales, dépliant qui exposait les problèmes des retraités et les revendications présentées aux divers partis en lice. Dans des assemblées locales, les candidats ont dû répondre aux questions des personnes âgées sur les positions de leur parti en regard de ces problèmes et de ces revendications. À l'avenir, les personnes âgées se contenteront de moins en moins de belles paroles qu'on leur adresse ; elles voudront voir se réaliser les promesses électorales des partis politiques. L'action des aînés dans l'arène politique éveille une bonne partie de la population et influence certainement le vote. On se souvient encore de la colère manifestée par les personnes âgées protestant contre la désindexation de leurs pensions

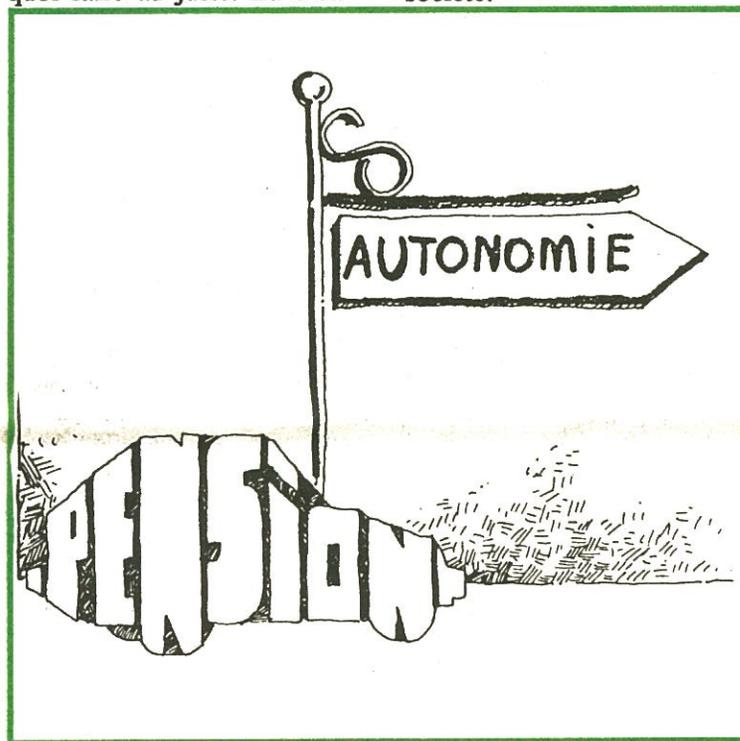
devant l'édifice du Parlement à Ottawa.

Quand les associations de retraités présentent des mémoires aux gouvernements, quand elles rencontrent députés, ministres pour faire valoir leurs droits et réclamer des solutions satisfaisantes à leurs problèmes, elles font entendre la voix des aîné-e-s, voix que l'on n'entendait pas beaucoup dans un passé encore proche.

Les gouvernements commencent à s'éveiller au phénomène du vieillissement de la population sans trop savoir quoi faire au juste. La créa-

Une importance sociale

Les aînés vont constituer de plus en plus un groupe social important, autant par le nombre de ses membres que par le dynamisme et la solidarité qui les animeront. Déjà, on leur accorde une attention remarquable. Qu'on fasse l'inventaire des émissions de radio et de télévision, ou encore des articles de fonds et des reportages dans les journaux et les revues et l'on constatera que les médias électroniques ont reconnu la place qu'ils occupent dans la société.



tion du Secrétariat du troisième âge à Ottawa et l'avènement prochain du conseil des aînés à Québec sont des manifestations d'intérêt à l'égard des personnes âgées mais jusqu'à maintenant, ce genre d'organisme n'a pas produit de résultats tangibles.

Le «pouvoir gris» est une force politique croissante qu'il ne sera pas suffisant de courtiser. Les aînés acceptent de payer leur quote-part des impôts comme des citoyennes à part entière mais pas au détriment de leur qualité de vie, encore moins en faveur des moins nantis ou des compagnies qui ont payé 11 fois moins d'impôts que les particuliers durant les années 1984-1987. Le «pouvoir gris» saura se faire respecter.

Qui plus est, les associations de retraités et de personnes âgées accaparent, régulièrement l'attention du public. Elles sont plus militantes et, pour la plupart, leur membership s'accroît en conséquence. C'est pourquoi, l'on peut maintenant affirmer, qu'avec la formation de la Coalition des aînés du Québec (qui regroupe plus d'une quinzaine d'associations comptant plus de 500 000 membres) le «pouvoir gris» vient enfin de se doter d'une force politique qui ne manquera pas de se manifester quand il s'agira de défendre ceux qui ont contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui.

Roland Marquette

Tiré de : La force de l'âge
Printemps 1990

Un patrimoine à préserver

La prison «Winter» est le nom abrégé que les Sherbrookoises et Sherbrookoises ont adopté au fil des ans pour désigner la prison de la rue Winter. Cette dernière, située en haut des falaises de la Rivière Magog, a l'allure d'une forteresse avec sa pierre grise, son style palladien sévère et son mur d'enceinte. À cause aussi de la vétusté légendaire des lieux, la prison a la réputation de donner des frissons au promeneur qui s'aventure par là.

Pourtant, quand sa construction fut terminée en 1872, elle était citée en modèle pour son élégance extérieure et sa fonctionnalité. Elle faisait face au premier Palais de justice (aujourd'hui Manège des Hussards), ce qui formait un ensemble judiciaire avec la rue Court où se trouvaient les bureaux d'avocats de l'époque. La ville de Sherbrooke comptait alors 4,000 habitants et habitantes.

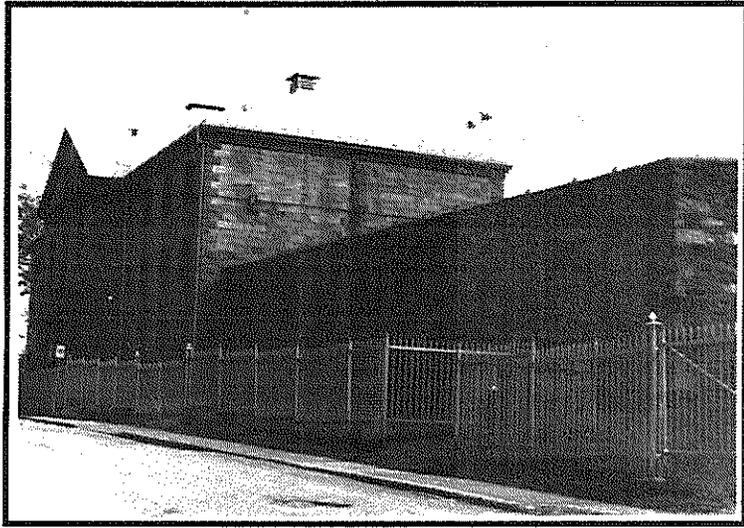
La prison Winters a remplacé la première prison de Sherbrooke, qui se situait à l'angle des rues Montréal et William, à l'emplacement de l'actuel Y.M.C.A.. Cette prison de brique avait été construite de 1824 à 1829 et aurait accueilli des patriotes en 1838. Elle comptait 9 prisonniers lors de sa fermeture en 1870 et fut démolie en

1889 après avoir servi de manège pour la milice.

Sa construction

La construction de la prison Winter débute en 1865 à partir

pour une couchette dans la majorité des cas. À cause des expériences américaines d'isolement en tout temps qui auraient conduits à de nombreux sui-



L'allure de la forteresse de la prison

des plans de Frederick Preston Rubidge, architecte en chef des travaux publics du Canada. Les plans de Rubidge s'inspirent de la philosophie d'incarcération, alors en vogue aux États-Unis, qui consiste à refuser, par souci humanitaire, l'entassement des prisonniers dans une cellule commune et à adopter le principe de la cellule individuelle ou double. Il est probable que, même au XIX^{ème} siècle, seuls les détenus récalcitrants étaient confinés nuit et jour à leur cellule, où il n'y a de place que

des plans de Frederick Preston Rubidge, architecte en chef des travaux publics du Canada. Les plans de Rubidge s'inspirent de la philosophie d'incarcération, alors en vogue aux États-Unis, qui consiste à refuser, par souci humanitaire, l'entassement des prisonniers dans une cellule commune et à adopter le principe de la cellule individuelle ou double. Il est probable que, même au XIX^{ème} siècle, seuls les détenus récalcitrants étaient confinés nuit et jour à leur cellule, où il n'y a de place que

En rupture aussi avec le principe du mélange des détenus de la prison antérieure, le plan de Rubidge comporte différentes ailes séparant les détenus en at-

tente de procès de ceux qui sont condamnés à moins de deux ans d'emprisonnement. En effet, la prison Winter n'est pas un pénitencier fédéral destiné aux détenus dont les peines sont de deux ans et plus, mais puisqu'elle est la prison du district Saint-François, les peines capitales y étaient exécutées. Cinq pendaisons eurent lieu à la prison Winter : deux en 1890 en présence de la foule, deux en 1931 et la dernière en 1932, après quoi les condamnés à mort étaient amenés à Montréal.

Son organisation

Il semble bien qu'au XIX^{ème} siècle, les prisonniers aient été oisifs. Il y avait bien quelques ateliers de travail pour casser de la pierre et scier du bois, mais il faut attendre le XX^{ème} pour que le travail des prisonniers s'organise. Ainsi, les travaux de réparation du toit en tôle, de la muraille et des planchers furent exécutés par les détenus. Les «travaux forcés», pour leur part, concernaient dans l'entretien général : lavage du linge et de la vaisselle, menuiserie, pelletage de la neige, etc.

Toutes ces tâches étaient accomplies sous les ordres du geôlier qui résidait à la prison avec sa famille, dans le corps principal du bâtiment. Il y a résidé du moins jusqu'en 1940, année approximative de construction de la maison annexée. Le premier geôlier, Matthew Read, fut en fonction à la prison Winter une cinquantaine d'années. Il avait pris le métier de son père, geôlier de la première prison de Sherbrooke. Adolphe Charest succéda à Read et fut en charge de la prison Winter pendant environ 45 ans.

Le geôlier, aidé d'un assistant et d'une matrone, veillait à ce que la réglementation de la prison soit respectée : propreté, silence, interdiction de lecture,

de tabac, d'alcool et de jeux de hasard. Des punitions étaient infligées à ceux et celles qui contrevenaient à ces règlements : régime au pain et à l'eau, enchaînement ou enfermement dans un cachot du sous-sol.

Ses conditions pénibles d'existence

Le caractère vétuste de la prison Winter n'a pas été qu'une légende, mais la réalité. Seulement deux ans après son ouverture, c'est-à-dire en 1872, les prisonniers se plaignent d'être enfumés au dernier étage, à cause des cheminées qui ne tirent pas. Des toilettes ne sont installées dans la prison qu'en 1899 et deviennent rapidement désuètes. En 1913, les autorités hésitent entre la rénovation et la démolition de la prison, mais décident finalement de remplacer le poêle à bois par le chauffage central à eau chaude et d'installer une plomberie moderne.

La prison Winter a été rendue célèbre par les conditions pénibles d'existence imposées aux détenus, et aussi par de nombreuses évasions dont la plus notoire fut celle d'un certain Guillemette, à la fin des années 1930, et qui ne fut jamais retrouvé. Il serait toutefois malheureux que, sous prétexte d'effacer de mauvais souvenirs, on démolisse cet édifice centenaire qui forme un tout avec l'ancien palais de justice situé en face. On apprécie généralement dans les villas italiennes l'architecture paladienne, se caractérisant par des ailes en retrait, un fronton classique et un toit en coupe. Il n'y a pas de raison pour juger ce style moins intéressant dans une ancienne prison.

Michel Mercier
du Comité de Sauvegarde de la prison Winter

Budgets fédéraux de logement social : \$ 300 millions et 2 000 logements en moins pour le Québec !

Le mode de répartition des budgets fédéraux pour le logement social est injuste et défavorise grandement le Québec. De 1986 à 1989, la part du Québec est passée de 24.8 % à 17.8 %. Pendant ce temps, l'Ontario voyait sa part du budget fédéral de logement social passer de 31.4 % à 39.6 %.

Pourtant, le Québec compte, selon l'évaluation même du fédéral, 28.5 % des ménages ayant des besoins impérieux de logement. Pourtant, au Canada, 35 % des familles et personnes seules à faible revenu habitent le Québec, alors que 27 % habitent l'Ontario. Il ne s'agit pas de dire que l'Ontario n'a pas de mal-logé-e-s et de besoins en logement, mais la réalité est que le Québec compte plus de mal-logé-e-s, malgré une population inférieure.

Selon les données du recensement de 1986, 379 000 ménages locataires payaient plus de 30 % pour se loger au Québec, versus 220 000

ménages en Ontario, qui compte une population de 9 millions de personnes, versus 6.6 millions au Québec.

Les mal-logé-e-s du Québec ont donc à subir à la fois les coupures du fédéral et un mode de répartition injuste des sommes allouées.

Tous ces chiffres représentent des sommes importantes et des logements réalisés en moins au Québec dans le cadre des budgets existants. Selon la Société d'Habitation du Québec, ces pertes se chiffrent à plus de \$ 300 millions par année, soit près de 2 000 logements HLM, coop ou OSBL qui pourraient se réaliser de plus annuellement. Les mal-logé-e-s doivent cesser de payer pour ces injustices. Mobilisons-nous pour le faire comprendre au ministre fédéral de l'habitation, Allan Redway. Les budgets fédéraux pour le logement social doivent être augmentés et le Québec doit avoir sa juste part.



126, rue Brooks, Sherbrooke
(Québec) J1H 4X8
tél.: (819) 565-1813

Fédération des coopératives d'habitation
populaire des cantons de l'est

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Développement: | Communication: |
| . Démarrage de coopératives | . Consultation |
| . Gestion de projets | . Formation |
| . Architecture | . Production du journal "Le Phoenix" |
| Gestion d'immeubles: | Comptabilité: |
| . Achat de groupe | . Tenue de livres |
| . Gérance | . États financiers |
| . Entretien | |

Le suicide : Sa prévention

Le 19 et 20 mai dernier que se tenait le sommet J.E.V.I. 1990 où le sujet du suicide a été abordé. Il y avait 5000 jeunes participant-e-s. Essayons de faire meilleure connaissance avec cet organisme, puis abordons le sujet du suicide chez les jeunes.

Cette initiative a vu le jour en mars 1984 à l'école secondaire Le Ber. Cette idée provenait de M. Claude Thibault. Le projet a eu de la difficulté à démarrer, mais après une année d'existence plusieurs écoles ont fait appel à ses services. Le projet se montrant pertinent, on décida de mettre sur pied la fondation J.E.V.I. en mars 1986. Beaucoup de jeunes s'y impliquent encore aujourd'hui.

L'objectif principal de cette fondation est de faire réfléchir la population sur le problème du suicide en incluant sa prévention. Ceci se réalise en organisant des activités qui permettent d'appivoiser ses peurs face au suicide afin de le combattre. Pour se faire, on doit ramasser des fonds afin de se financer.

Quelques statistiques

Le suicide a augmenté de plus en plus au cours des 20 dernières années. Le nombre de suicide a triplé au Québec depuis les années 50. Cette hausse est due à une augmentation du suicide chez les garçons de 15 à 19 ans. Entre

1965 et 1983, le taux de suicide a été multiplié par 5 chez les garçons et par 2 chez les filles. Au Québec, en 1988, le suicide était la deuxième cause de décès, après les accidents de la route, pour les jeunes de 15 à 19 ans. Au Canada, le

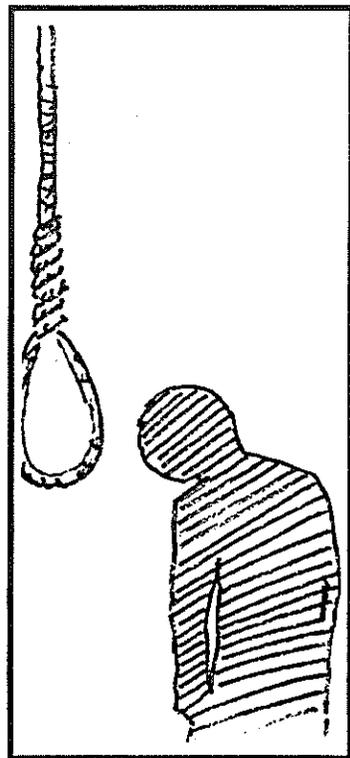


Illustration: Guy Bergeron

taux de «réussite» du suicide chez les hommes de 15 à 24 ans est de 1 sur 30; chez les femmes du même âge, on parle alors de 1 sur 200. De quoi faire réfléchir...

Comment le déceler

Une personne pensant au suicide sombre souvent dans le désespoir, se culpabilise, se dévalorise, se sent inutile, incomprise, rejetée, ignorée et

perd le goût de faire quoi que ce soit.

Ses intentions suicidaires peuvent se déceler à travers des paroles telles que : «Je serais bien mieux mort», «Je suis inutile», «Je pars pour un long voyage», «Vous seriez tellement mieux sans moi». Elle peut aussi avoir des attitudes telles qu'un intérêt soudain pour les armes à feu ou les médicaments, faire don d'objets qui lui sont chers, dormir et manger peu, délaisser des activités aimées, avoir de la difficulté à exprimer ses émotions.

Comment venir en aide

Si on a décelé certains indices, il faut en parler avec la personne en abordant le sujet franchement et avec calme. Le fait d'en parler permettra de faire ressortir le goût de vivre chez le suicidaire. Par la suite, on devra s'exercer à écouter car il est très important de le comprendre et de le supporter. C'est qu'il a besoin de parler, d'exprimer sa détresse et de se confier à quelqu'un. On doit toujours le respecter. Il faut déterminer avec lui notre disponibilité en mettant les limites personnelles à respecter. Une autre façon de le supporter est de l'encourager à sortir de sa solitude en rencontrant d'autres personnes et en participant à certaines activités. En dernier recours, le proche peut toujours consulter une personne ressource qualifiée. Il ne faut pas hésiter à s'informer et

Ressources :

Fondation J.E.V.I.	564-1354
Carrefour Intervention Suicide	564-1664
Secours-Amitié	564-2323
CLSC Soc	565-1330
CLSC Gaston Lessard	563-0144
D.P.J.	566-4121

utiliser les différentes ressources à notre portée.

surprotéger, la surveiller abusivement, la culpabiliser, la mettre au défi ou s'imposer.

Attention !

Il faut éviter de juger, de critiquer, de ridiculiser une personne éprouvant des difficultés de même que de la

*Lyne Ruel
Serge Laframboise*

Source : Encart Sommet J.E.V.I. 1990, La Tribune

L'assiette verte Beurre de noix

Tout le monde connaît bien le traditionnel beurre d'arachides accompagnant nos rôties du matin. Mais vous êtes-vous déjà attardés à vérifier de quoi il était composé ? Sucre, sel, préservatifs, colorants. Plus qu'il n'en faut pour profiter entièrement de ses propriétés nutritives. Un beurre d'arachides de qualité est constitué exclusivement de noix broyées. Ainsi, les protéines qu'il contient sont plus facilement assimilables, la teneur élevée en vitamines B et en minéraux n'est pas altérée par différents additifs ou autres ingrédients, présents que pour en rehausser le goût.

Il existe aussi d'autres beurres de noix aussi délicieux que nutritifs. Les beurres d'amandes, d'acajou, de noisettes sont excellents sur les rôties, les galettes de riz et s'apprentent bien dans les pâtisseries; ils possèdent une haute teneur en protéines et sont très riches en graisses insaturées. Ils sont des bons substituts de viande lorsque combinés avec du pain ou des produits laitiers.

Plusieurs personnes évitent de les consommer sous prétexte qu'ils sont gras. Il ne faut pas s'empêcher de les savourer pour autant, il faut plutôt les déguster en petite quantité.

On peut se procurer cette variété de beurres de noix en vrac ou en pot à la coopérative La Grande Ruche.

Chez-soi, on les conserve au réfrigérateur afin d'en préserver toute la fraîcheur.

Chantale Desjardins

Bell et son service «gestion des appels»

Dans une décision rendue le 9 mai dernier, le CRTC autorisait Bell à offrir au public le service «gestions des appels». Ainsi la fonction «Afficheur» permettra à l'abonné appelé de lire sur un écran relié à son appareil le numéro de téléphone de la personne qui l'appelle.

Si cette nouvelle technologie est un moyen efficace pour décourager les appels obscènes, elle demeure très intéressante pour les commerçants que vous auriez contactés pour connaître les caractéristiques d'un produit. Ils pourraient se monter une banque de numéros de clients potentiels.

Vous direz que Bell permettra aux usagers qui le désirent de ne pas afficher leur numéro. Oui ! Mais on devra le demander au téléphoniste et payer un tarif additionnel. Voilà qui est absurde.

L'implantation de cette nouvelle technologie aura pour résultat l'imposition de frais à ceux qui désirent s'assurer l'anonymat. Bell devrait offrir, comme en Europe et dans certains états des États-Unis, un service de blocage de l'affichage automatique gratuit à ses abonné-e-s. Tout passe par Bell sauf ma liberté.

Normand Ouellet



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

(819) 562-9973

*un choix
naturel*

INTERNATIONAL

Mozambique

Une nation victime de l'apartheid

Ancienne colonie portugaise d'Afrique, le Mozambique a obtenu son indépendance en 1975 seulement, au terme de dix années de lutte armée. À cette époque, on comptait à peine 40 Mozambicains noirs à l'Université. Le projet de société mis de l'avant après l'indépendance était quelque peu différent...

Le Frelimo (parti au pouvoir formé d'une coalition de trois mouvements indépendantistes), procède à la nationalisation des secteurs de la santé, de l'éducation ainsi que des immeubles locatifs. En sept ans, plus de 1000 centres sanitaires sont construits ou rénovés; le taux de scolarisation primaire fait un bond de 25% entre 1975 et 1979; un vaste programme de développement agricole permet l'essor de nombreuses coopératives. Tout indique le succès du gouvernement mozambicain. Sauf que...

La Renamo, des bandits armés

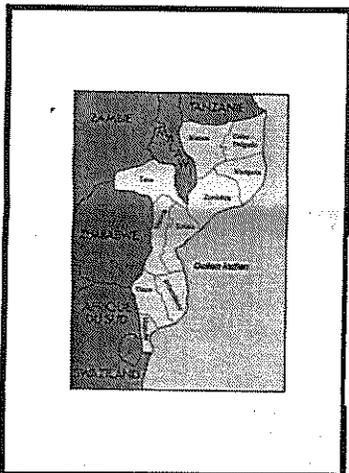
Le Mozambique est situé en Afrique australe et partage ses frontières avec la Rhodésie (devenue plus tard le Zimbabwe) et l'Afrique du Sud, deux pays gouvernés par des régimes blancs pratiquant la politique de l'apartheid. Ces pays voient d'un mauvais œil l'amélioration des conditions de vie des Mozambicains, parce que ça risque de donner des idées aux majorités noires de leurs pays. Dès l'année de l'indépendance mozambicaine, la Rhodésie finance et arme un groupe de terroristes, la Renamo, chargé d'empêcher la réussite du projet d'auto-détermination des Mozambicains. Lorsque le Zimbabwe sera formé en 1980, l'Afrique du Sud prendra la relève et continuera de soutenir la Renamo dans une guerre de représailles qui touche tous les habitants du Mozambique.

Une guerre sale

Il s'agit avant tout de semer la terreur parmi la population. On assiste à une vague d'enlèvements et d'assassinats de civils, les écoles, les centres de santé sont détruits. La brutalité

de la Renamo devient légendaire. En 1988, un rapport du Département d'État américain dénonce «la violence systématique et coordonnée de la Renamo».

Les résultats de cette guerre sale sont dramatiques: de 1980 à 1988, les Nations Unies révèlent que la guerre d'agression sud-africaine au Mozambique a provoqué la mort de 900 000 personnes, dont 500 000 sont des enfants de 5 ans et moins. On dénombre 1,7 millions de réfugiés à l'extérieur du pays, tandis que 2,6 millions de personnes ont été déplacées de leur



Source Solidarité

lieu d'origine. 60% de la population vit sous le seuil de la pauvreté absolue et le taux de mortalité infantile est le plus élevé au monde: sur 1000 enfants, 375 meurent en bas âge.

La paix est la fin de l'apartheid

Pour toutes ces personnes, la paix est le synonyme de la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Tant qu'un gouvernement qui considère les noirs comme une race inférieure se maintiendra au pouvoir en Afrique du Sud, les Mozambicains souffriront de la guerre. D'une guerre qui bafoue les droits fondamentaux de la majorité noire en Afrique australe. Il demeure donc plus important que jamais d'exercer des pressions auprès de nos gouvernements pour qu'ils intensifient les sanctions envers un gouvernement illégitime qui se maintient au pouvoir par la force de la répression.

Anne-Marie Aduriz

Le «berceau» de milliers de réfugiés indochinois

Thaïlande

Pays situé dans le Sud-Est de l'Asie entre la Birmanie, le Laos, le Cambodge et la Malaisie, la Thaïlande offre tous les cachets rêvés de l'exotisme par les touristes venus des quatre coins du Monde.

On entend aussi beaucoup parler de la Thaïlande comme étant la naissance d'une nouvelle puissance économique mondiale qui devancerait la Corée du Sud. Beaucoup d'entreprises multinationales sont attirées par les avantages du «Cheap Labor» (le salaire minimum étant chiffré à 4\$ par jour) et par la presque totale inexistence de la sécurité d'emploi et des lois du travail.

Mais on ne peut oublier la problématique de plus en plus alourdissant des réfugiés indochinois qui sont abrités dans 14 camps à l'intérieur du pays même et aux frontières. On y dénombre plus de 107 000 réfugiés vietnamiens, laotiens et cambodgiens en attente de partir vers un troisième pays pour y refaire une nouvelle vie et plus de 300 000 déplacés cambodgiens logés à la frontière du Cambodge en attente de retourner dans leur pays lorsque la paix sera enfin rétablie.

Un camp important qui se trouve à l'h30 au Sud de Bangkok loge environ 21 000 réfugiés vietnamiens, laotiens et cambodgiens; le camp de transit de Phanat Nikhom. «TRANSIT», car la majorité des réfugiés qui se trouvent au camp sont sélectionnés par un troisième pays. Pendant une période variant de 9 à 12 mois en général, ils se préparent à émigrer vers le 3e pays par l'apprentissage de la langue du pays d'hôte et par la sensibilisation à sa culture. Diverses

écoles des pays tiers (3e pays) sont présents au camp; les écoles de la France, du Japon, de la Suisse, des États-Unis, de l'Australie, du Canada Anglais et du Québec.

Eh oui! Le Québec y est représenté par son école «École du Québec». Les réfugiés y apprennent les rudiments du français et se sensibilisent aux nouvelles réalités du Québec par le biais des cours d'orientation culturelle. Plus de 200

l'éloignement, la séparation de la famille et des amis... C'est la période de transition avant de se refaire une nouvelle vie, avant de tout recommencer à zéro...

Beaucoup des réfugiés de Phanat Nikhom sont maintenant installés au Québec. Les 4 villes principales qui assurent leur accueil et leur adaptation sont Montréal, Québec, Hull et Sherbrooke.



En attente du départ

étudiant-e-s suivent des cours à l'intérieur de cette école en attendant de partir.

Enfin, le nom sur la liste de départ !!!

Fini cette cruelle attente de jours, de mois, d'années... La vie dans un camp de réfugiés, c'est la vie à l'extérieur de son pays, dans une terre qui n'appartient à personne, «UN NO MAN'S LAND». C'est la vie dans une continuelle insécurité par rapport à demain, par rapport à l'avenir. C'est aussi le sentiment de dépendance pour sa propre subsistance, de se sentir à la merci des décisions politiques et économiques des pays d'accueil. Période difficile à vivre qui laisse souvent de profondes traces... C'est aussi le déchirement,

Il est difficile pour nous québécois de plus ou moins vieilles souches de saisir toute l'ampleur de l'adaptation auquel ces réfugiés, devenus néo-québécois, sont confrontés à leur arrivée. Il en est d'autant plus difficile pour eux. On les croise sur la rue, on les voit de loin en se demandant d'où ils viennent et qui ils sont... Eh bien, un petit bout de réponse est apporté.

En misant sur l'espoir que se développe l'esprit d'accueil et de tolérance nécessaire pour bâtir un monde solidaire.

Andréa Seminaro

N.B. : Andréa est étudiante et a séjourné plus de trois mois en Thaïlande dans un camp de réfugiés.

Un centre régional de ressources multiples au service du Tiers-Monde

Carrefour de Solidarité Internationale

555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6 - Tél.: 566-8595

«Retour vers le futur»

L'impossible devenu réalité ?

«Retour vers le futur», «La machine à voyager dans le temps», «Quelque part dans le temps». Autant de films sur ce thème si fascinant pour l'être humain : le voyage dans le temps. La seule chose que l'homme n'a jamais pu inventer. Cette chose lui permettrait de connaître son avenir, mystère insondable.

Retour vers le futur nous le fait vivre. Il réussit à nous faire rêver. Enfin ! On peut contrôler l'espace-temps. Aller dans le passé pour changer le futur. Aller dans le futur pour connaître l'avenir qu'on pourra toujours changer en retournant dans le passé. Mais là, tout ce complique, si vous me suivez toujours. Une question surgit : Est-ce nous qui contrôlons le temps ou est-ce lui qui nous contrôle ? C'est l'éternel cercle vicieux ou l'on s'empêtre inutilement. C'est dans ce contexte que se joue l'histoire de Doc Brown et Marty Mc Fly.

Les mots sont appropriés car l'Histoire en souffrira un coup. On en fait des changements. On a même changé la destinée, chose pourtant intouchable. Des exemples ? Eh bien, Doc et les Lybiens (Retour vers le futur I), Georges Mc Fly et Biff Tanner (Retour vers le futur II) et Clara dont Doc sauvera d'une mort historique (Retour vers le futur III).

Le film

Qui n'a pas entendu parlé du film. Le film contient trois parties formant une trilogie (Retour vers le futur I, II et III). Celles-ci s'enchaînent pour former un long métrage. Eh oui ! On a décidé d'entrer dans l'action dès le début des deux

dernières parties. Ce film, ainsi constitué, est le plus loufoque que l'on ait jamais vu. Le moyen de transport ? Une De Lorean. Pas n'importe quelle voiture, «une voiture qui a de la gueule» dirait Doc Brown. C'est grâce au convecteur temporel que le voyage dans le temps fut rendu possible. Idée provenant d'une chute de Doc Brown dans les toilettes en 1955.

L'histoire

C'est aventure sur aventure. Marty se retrouve, par accident, en 1955 face à un dilemme. Sa mère est tombée amoureuse de lui. Ses parents doivent se rencontrer. Ensuite, voyage vers le futur. Ses enfants sont en danger. Biff (le méchant !) en profite pour voler la De Lorean. Le temps est refait à son avantage. On doit retourner en 1955 afin de le redresser. Tout va bien. La Foudre. La De Lorean est frappée. Doc se retrouve en 1885. Marty en 1955.

La suite

Marty reçoit une lettre de Doc lui révélant comment retourner vers le futur. Imprévu. Doc était en danger en 1885. Il décide d'aller le secourir. Dans ce passé naîtra une histoire d'amour entre Clara et Doc. Marty réussira-t-il sa mission ? Retournera-t-il vers le futur ? Et Doc dans tout ça ? À vous de le découvrir.

Commentaires

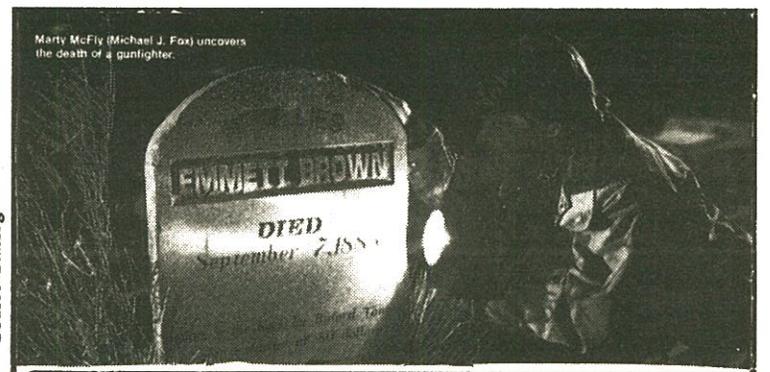
Que dire du film... Les mordus de films d'action sont servis. C'est

un bon film contenant des scènes époustouflantes nous

tenant en haleine. Il est impossible de tout comprendre sans avoir vu la série. Beaucoup de détails sont inter-reliés. Des scènes se répètent dans un contexte différent. «Étaient-ils à court d'idées ?» se demandent-on.

Le dédoublement de personnages est l'une des meilleures prouesses de la série. On peut les acclamer pour cette prouesse qui n'est pas facile à faire.

Les dangers du métier ? Ils peuvent être accablants. Lors du tournage de «Retour vers le futur III», Michael J. Fox (du rôle de Marty) se retrouve pendu pour de bon pendant 2



Source Starlog

secondes lors d'une scène de pendaison.

La Réalité

La réalité est malheureusement loin de la fiction. On est loin d'avoir acquis la capacité

de voyager dans le temps. Ce n'est que rêve... Et si on l'avait acquise... Où cela nous mènerait-il ?

Serge Laframboise

Histoire de fou

L'histoire de Guy prend naissance dans l'Est de Sherbrooke où il achète pour deux piastres de bonbons à la noix et un journal.

Et l'histoire commence

Guy sort du magasin, saute une marche, tombe à terre, échappe son sac de bonbons et cogne sa grosse tête. Les bonbons roulent vers l'autoroute, sortie 55, direction Montréal.

Guy se lève, se frotte la tête qui lui reste et regarde partir ses bonbons vers l'autoroute, sortie 55. Guy se dit : «Les bonbons ne veulent pas se faire engoutir, ils me prennent pour un con.» Ça ne fait rien. Guy prend son journal et va chez lui.

En regardant son journal, il prend un air ridicule, prend son téléphone à la con et signale le 967-6573. «Oui allo !» répond la grand-mère. Guy réplique : «Je ne suis pas dans l'eau !» Elle ajoute : «Est-ce que vous êtes né cave ou vous faites exprès d'être cave ?» Guy lui dit de manger un char de merde, raccroche puis crie : «Ha ! la vieille, a va mourir !» Guy sort dehors pour se déchoquer, prend sa voiture, va au garage pour faire le plein et sort après avoir payé. Ça faisait deux mille milles qu'il roulait lorsqu'il vit un accident sur le bord de la route. Il s'arrêta, débarqua et prit une bêche dans le ravin. Se pète la tête à nouveau. Il vit ses bon-

bons rire de lui. Guy dit : «Ha ! vous voila mes petits **\$?@# , je vais vous manger !» Les bonbons prennent peur, montent la côte et prennent le chemin de Montréal. Guy court après.

Arrivé en haut, il regarde l'accident. La police était sur les lieux du crime. Guy leur demande : «Que se passe-t-il ?» La police lui répond : «Il y avait une centaine de «bonbons fols». Il y a eu deux vivants, un mort et trois morts-vivants.» Guy d'un air innocent s'en va de là au plus vite. En une demie heure, il arrive chez lui et se couche pour la nuit.

Le lendemain

Guy se lève pour aller aux toilettes. Il lit son journal et voit un article :

«Il descendait à une vitesse folle de 110 milles à l'heure, il frappa une pelure de banane, sa roue d'en avant débarqua et il est tombé sur le cul, il se péta le nez sur l'asphalte, il plana dans un poteau de téléphone, il repartit comme une fusée, entra dans un bar et sortit par l'autre» barre», fonça dans une auto de l'année, péta la vitrine du magasin du coin, fonça dans des boîtes de «bines», se releva, «spinna» dans les «bines», tomba à nouveau, prit le bord de la sortie. Tout sale comme un rat d'égout, mais le plus drôle, les deux policiers regardèrent en brillant la bi-

cyclette toute démantibulée. Tout défiguré, ils l'ont emporté au poste de police.»

«Maudit nono» pense Guy en partant au magasin. Il prend pour deux piastres de bonbons mous cette fois-ci. Il sort du magasin, tombe à terre, échappe le sac de bonbons mous qui roulent vers la sortie 55 de l'autoroute, direction Montréal. Guy se lève et les regarde partir encore une maudite fois. Guy se dit : «C'est une manie chez ces maudits bonbons.» Bien écoeuré, il retourne chez lui.

Guy regarde les nouvelles à la télévision et il voit la police dire : «Nous recherchons une centaine de «bonbons fols» qui ont fait un gros accident à Montréal.» Guy éteint la télévision. «Ding-Dong» Guy se lève et répond à la porte. La police est là devant lui et dit : «C'est à vous ces «bonbons fols»-là ?» Guy leur répond : «Non» et la police s'en va.

Guy ferme la porte et va au magasin où il achète deux piastres de «barres» de chocolat au lait, sort, s'enfarge dans le sac et tombe encore. Les deux «barres» de chocolat toutes écrasées. Guy braillait comme un gros bébé la-la. Soudain...Guy se réveilla en sursaut, regarde par la vitrine, il faisait très beau.

Quel cauchemar !

Jean Leclerc

Recherchons équipiers et équipières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture) sont invités à nous faire parvenir de leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270